

Règlement intérieur YOGA ASHTANGA SEVREMOINE

Adopté par l'assemblée générale du 07/06/2026

à lire et respecter par tous les adhérents et intervenants de l'association.

Cette association a pour but de promouvoir toute activité sportive, culturelle et éducative relative au bien-être du corps et de l'esprit.

LA PRATIQUE DU YOGA

→ Spirituelle - L'enseignement du yoga peut comporter des propositions de pratiques spirituelles et d'approches philosophiques. Ces propositions sont faites à titre indicatif et chaque adhérent est libre d'en tenir compte ou pas.

→ Physique - La pratique du yoga n'implique aucune compétition entre les pratiquants, chacun doit respecter ses propres limites physiques.

ORGANISATION

Conseil d'administration

❖ Composition : Il est composé de deux à trois membres bénévoles, à savoir : président(e), trésorier(e) et secrétaire.

❖ Candidature / démission : Les membres du Conseil d'Administration sont élus par tiers renouvelable tous les trois ans. Ils peuvent, pour raison exceptionnelle, démissionner à tout moment. Ils peuvent être démis de leur fonction, par les membres du Conseil d'Administration, pour faute grave portant atteinte au fonctionnement de l'association. Le Conseil d'Administration a pour attribution la gestion et l'administration courante de l'association.

Professeur - La professeur est prestataire de services et facture ses heures de cours à l'association. Le professeur doit être diplômé ou en cours de formation dans la discipline enseignée. Elle dispense ses cours et ateliers sous la responsabilité de l'association.

Adhérents - Les adhérents s'engagent à :

- > Signer la décharge médicale jointe à l'inscription
- > Signaler au professeur toute gêne physique ponctuelle ou chronique
- > Informé le professeur en cas de grossesse
- > Respecter le règlement intérieur de l'association.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX COURS

- Cours d'essai : le cours d'essai est gratuit. Une seule séance par personne est offerte. Un 2e essai est facturé 10€.
- Inscription : Remplir le formulaire en ligne et le compléter du règlement complet selon la modalité de paiement choisie.
- Les inscriptions peuvent se faire à tout moment de l'année. Une réduction de 50€ par

trimestre manqué est proposée aux inscriptions tardives (ou 80€ pour 2 cours/ semaine).

- Il vous est demandé de prévenir la professeur en cas d'absence **par le biais du doc absence.**
- Encaissement des règlements : Le règlement peut être effectué en un, deux ou trois chèques à l'ordre de l'association YOGA ASHTANGA SEVREMOINE encaissés en septembre, octobre et novembre. Les règlements par virement ou Hello Asso se font après avoir complété le formulaire en ligne.
- **L'inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué.**

COURS

- Planning : Le planning des cours est mis en ligne sur la page facebook de l'association et affiché dans l'entrée de la salle. L'association peut, pour des raisons exceptionnelles, être amenée à modifier ce planning. Elle s'engage à en informer ses adhérents dans les meilleurs délais. En cas d'absence imprévue du professeur, l'association fera son possible pour prévenir les adhérents.

- Horaires : Pour ne pas retarder la tenue des cours, les adhérents sont priés de prendre leurs dispositions pour **être prêts à l'horaire indiqué.**

- Téléphones : Chaque élève est prié d'éteindre ou mettre en silencieux son mobile afin de ne pas perturber le déroulement du cours.

- Chaussures : Il est demandé aux adhérents de se déchausser avant de monter sur le parquet.

ATELIERS

Modalités : Les dates des ateliers sont communiquées par mail. Les ateliers sont ouverts aux non-adhérents. L'inscription se fait par Hello Asso ou auprès d'Audrey et doit être impérativement confirmée par le règlement au plus tard 2 jours avant la tenue de l'atelier.

L'atelier est maintenu à partir de 6 participants minimum et 12 maximum. Aucune annulation de l'inscription ne sera prise en compte. Sauf motif exceptionnel, aucune absence à l'atelier ne donnera lieu à remboursement ou report. En cas d'absence imprévue de l'intervenant animant l'atelier, l'association s'engage soit à reporter l'atelier soit à rembourser les participants.

MATÉRIEL

- Personnel : Tout participant aux cours ou ateliers doit prévoir son tapis personnel. Le matériel personnel des adhérents ne peut être stocké dans la salle de cours. Quelques tapis sont utilisables en cas d'oublis, sous condition de les nettoyer après usage avec le spray prévu à cet effet.

- Mis à disposition dans la salle : Il vous est demandé de prendre soin du matériel prêté par l'association. Le matériel mis à disposition ne peut en aucun cas être emprunté par les adhérents. Le matériel est régulièrement nettoyé, réparé si besoin.